

## ACCORD D'ENGAGEMENT MUTUEL

En tant que bénévole voisinieur je m'engage :

- A respecter les valeurs Familles Rurales et à rendre visite à/aux personne(s) âgée(s) au nom de l'association Familles Rurales.
- Sur une durée minimum de 1 an.
- A respecter la personne visitée dans sa dignité et ses croyances, politiques, syndicales ou religieuses.
- A être discret sur le contenu des discussions que j'aurai avec la personne âgée.
- A ne pas outrepasser mes missions.
- A suivre les journées de formation bénévole voisinieur.
- A participer aux rencontres entre bénévoles voisinieurs.
- A adhérer à une association locale Familles Rurales.

La Fédération Départementale Familles Rurales s'engage, en totale collaboration avec les associations locales Familles Rurales à :

- Vous intégrer dans le mouvement Familles Rurales.
- Vous aider et vous soutenir dans l'apprentissage de votre rôle de bénévole voisinieur.
- Vous fournir les outils et les informations nécessaires à la réalisation des visites aux personnes âgées.
- Vous remboursez les frais kilométriques pour les déplacements aux journées de formations.

Le

A

Le bénévole Voisineur :

Le représentant Familles Rurales :